

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JUILLET 2025

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20250707-DCM2025-22-DE
Date de télétransmission : 09/07/2025
Date de réception préfecture : 09/07/2025

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 5
Nombre de votants : 6
Date de convocation : 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 Juillet à 19H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Laurence Barnola, Sophie Verney, Paul Miffre,
Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Abdelhaq Achemirou
Procuration : Fabrice Calmont à Laurent Leygue
Monsieur Bruno Cagny est élu secrétaire de séance.

DCM2025-22 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA ZONE EXPERIMENTALE DE REBOISEMENT, PARCELLE n°1, DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la lutte contre la chenille processionnaire et en concertation avec l'Office National des Forêts, il est proposé d'effectuer un reboisement expérimental sur la parcelle n°1 sur une contenance de 1 hectare, avec au moins trois essences différentes, de type chêne liège, chêne vert, chêne pubescent. Les arbustes seront protégés par une clôture périphérique.

Il s'agira de demander des subventions à tous les organismes susceptibles d'en proposer (FEADER, France Nation Verte 2030 et autres...)

Le taux de subventions demandé sera de 80%, avec autofinancement de la commune de 20 %.

Lorsque le prestataire aura été choisi, le montant réel des études sera communiqué aux organismes financeurs afin qu'ils puissent adapter le montant des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- De demander à France Nation Verte 2030, FEADER et autres organismes financeurs, une subvention aussi élevée que possible ;
- Donner tout pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Le Maire,

Laurent LEYGUE

